



LA FÉDÉRATION DES CONSEILS D'ÉDUCATION
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Analyse
comparative
de la
rémunération
des
conseillers
d'éducation

2016

Mise en contexte

Le rôle de fiduciaire du système éducatif qui est confié aux conseillères et conseillers d'éducation est important dans un système démocratique. La contribution de la communauté dans le système scolaire public, rôle joué par les membres des conseils d'éducation de district (CÉD), est importante et incontournable au Nouveau-Brunswick, ailleurs au Canada, et dans plusieurs démocraties.

Des recherches tant aux États-Unis qu'au Canada indiquent que la gouvernance des districts scolaires a un impact sur les résultats des élèves. Dans les conseils scolaires performants qui utilisent la gouvernance par politique pour s'assurer de l'atteinte de la vision, des buts et priorités du district, les élèves obtiennent de meilleurs résultats.

La Fédération des conseils d'éducation du Nouveau-Brunswick (FCÉNB) a reçu le mandat des CÉD d'obtenir des changements à la rémunération des conseillères et conseillers d'éducation. Ceux-ci considèrent qu'il est impératif de motiver les membres du conseil à s'impliquer dans les divers comités et à participer à d'autres réunions hormis les réunions ordinaires et extraordinaires du CÉD, étant donné qu'elles sont essentielles pour pouvoir bien remplir leur rôle de gouverne du district scolaire. Certains membres des CÉD s'impliquent sans compter, allant jusqu'à subir des pertes de salaires ou à prendre des journées de vacances pour ne pas avoir de perte salariale plutôt que passer ce temps précieux en famille.

Note : Afin de faciliter la lecture de ce document, nous avons employé le masculin comme genre neutre pour désigner autant les femmes que les hommes.

Analyse

Portrait pancanadien

Afin d'avoir un portrait pancanadien de la rémunération des conseillers scolaires, des demandes ont été faites pour connaître les différentes facettes de la rémunération reçues par ceux-ci. Les informations recueillies sont compilées dans l'Annexe A - Rémunération des conseillers scolaires francophones au Canada. On peut y constater que la contribution des membres des conseils scolaires au système d'éducation est indemnisée de plusieurs façons.

Dans la majorité des provinces et territoires, les conseillers reçoivent une rémunération et des honoraires lorsqu'ils assistent à des réunions autres que les réunions publiques du conseil scolaire.

Les honoraires par réunion sont versés de différentes façons :

- à l'heure, avec un maximum par jour
- entre 50\$ et 260\$ par jour

Les autres frais remboursés aux conseillères et conseillers inclus entre autres

- accès à internet,
- cellulaire,
- gardiennage.

PROVINCE OU TERRITOIRE	RÉMUNÉRATION	HONORAIRE PAR RÉUNION	AUTRES FRAIS
Yukon	✓		
Territoires du Nord-Ouest	✓	✓	
Nunavut		✓	
Colombie-Britannique	✓		
Alberta	✓	✓	✓
Saskatchewan	✓	✓	
Manitoba	✓	✓	✓
Ontario	✓	✓	✓
Québec	✓		
Nouveau-Brunswick	✓		
Nouvelle-Écosse	✓		
Île du Prince-Édouard	✓	✓	
Terre-Neuve et Labrador			

	PRÉSIDENT	VICE-PRÉSIDENT	CONSEILLER
Yukon	1 600,00 \$		1 000,00 \$
Territoires du Nord-Ouest	6 000,00 \$		4 000,00 \$
Nunavut			
Colombie-Britannique	16 000,00 \$		14 000,00 \$
Alberta - Franco-Sud	9 840,00 \$	7 440,00 \$	6 240,00 \$
Alberta - Centre-Nord	5 100,00 \$	3 480,00 \$	2 520,00 \$
Alberta - CSNO	4 500,00 \$	2 400,00 \$	2 100,00 \$
Alberta - Centre-Est	5 400,00 \$	3 600,00 \$	2 700,00 \$
Saskatchewan	4 703,40 \$		3 135,60 \$
Manitoba	14 224,00 \$	10 765,00 \$	9 074,00 \$
Ontario	12 966,63 \$	10 202,81 \$	7 438,98 \$
Québec	24 963,00 \$	10 175,00 \$	6 987,00 \$
Nouveau-Brunswick	6 000,00 \$		3 000,00 \$
Nouvelle-Écosse	17 300,00 \$	12 800,00 \$	10 500,00 \$
Île du Prince-Édouard	800,00 \$	400,00 \$	400,00 \$
Terre-Neuve et Labrador			

Lorsque l'on considère la rémunération et les honoraires par réunions reçus par les conseillères et conseillers scolaires des autres provinces et territoires canadiens, on s'aperçoit que les membres des conseils d'éducation du Nouveau-Brunswick sont au 9^e rang sur 13.

En 2014, en excluant le Nouveau-Brunswick, le Nunavut et Terre-Neuve et Labrador, la rémunération annuelle moyenne :

- Des présidences est de 9 492\$
- Des conseillers scolaires francophones est de 5 392\$

Les vice-présidences recevant une rémunération annuelle perçoivent en moyenne 6 807\$.

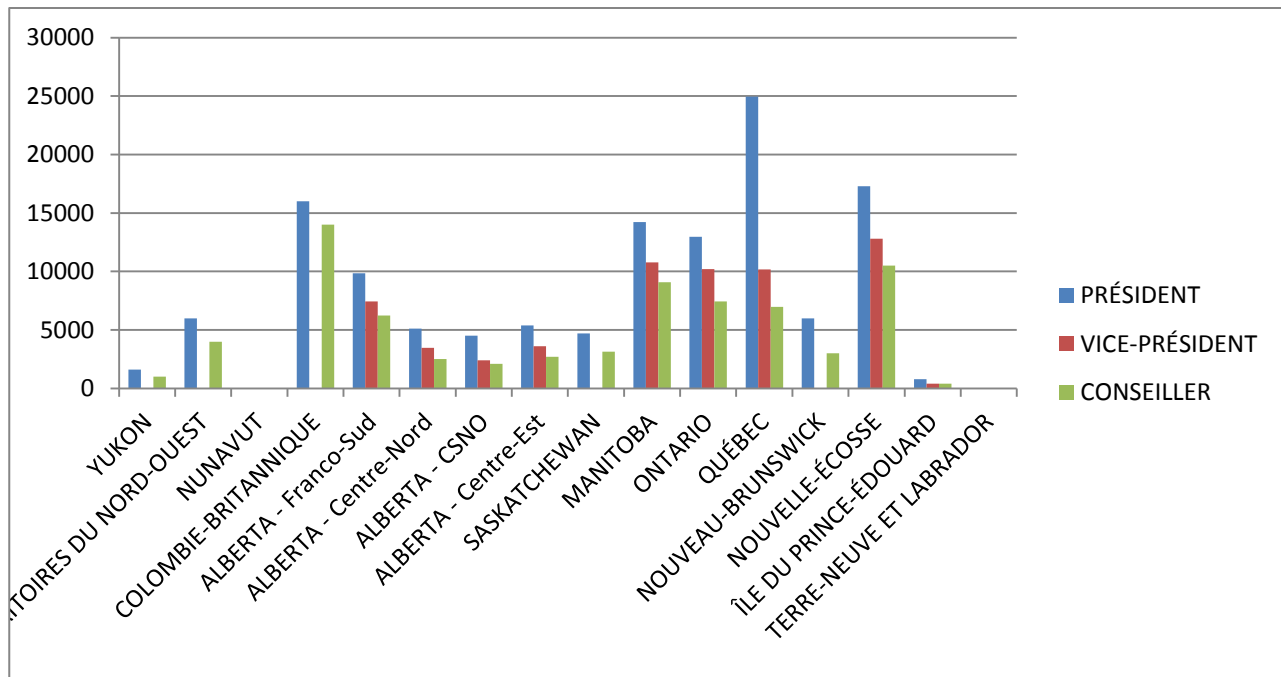


Figure 1 - RÉMUNÉRATION ANNUELLE DES CONSEILLERS SCOLAIRES FRANCOPHONES EN 2014

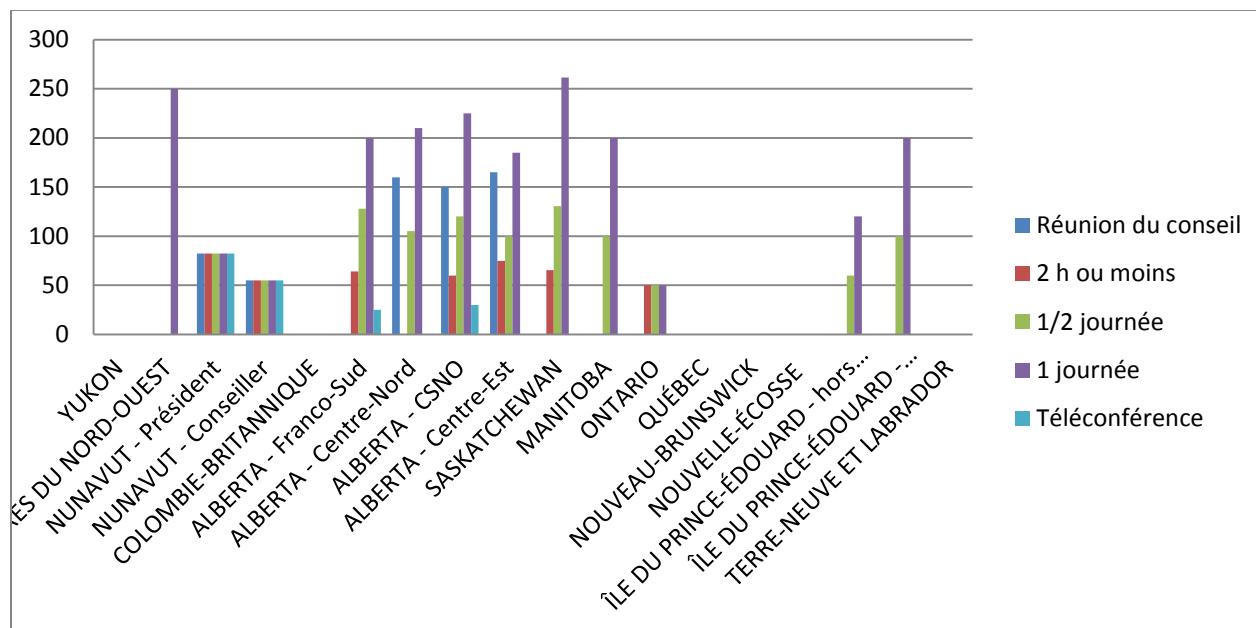


Figure 2 - HONORAIRES PAR RÉUNION

Une autre facette de la compensation que reçoivent les fiduciaires des systèmes éducatifs publics ailleurs au Canada est perçue sous la forme d'honoraires par réunions.

Dans 7 territoires et provinces, les conseillers scolaires reçoivent en moyenne :

93,74\$ pour ½ journée

169,50\$ pour une journée

	RÉUNION DU CONSEIL	2 H OU MOINS	1/2 JOURNÉE	1 JOURNÉE	TÉLÉCON FÉRENCE
Yukon					
Territoires du Nord-Ouest				250,00 \$	
Nunavut – président	82,50 \$	82,50 \$	82,50 \$	82,50 \$	82,50 \$
Nunavut - conseiller	55,00 \$	55,00 \$	55,00 \$	55,00 \$	55,00 \$
Colombie-Britannique					
Alberta – Franco-sud		64,00 \$	128,00 \$	200,00 \$	25,00 \$
Alberta – Centre-nord	160,00 \$		105,00 \$	210,00 \$	
Alberta – CSNO	150,00 \$	60,00 \$	120,00 \$	225,00 \$	30,00 \$
Alberta – Centre-Est	165,00 \$	75,00 \$	100,00 \$	185,00 \$	
Saskatchewan		65,32 \$	130,65 \$	261,30 \$	
Manitoba			100,00 \$	200,00 \$	
Ontario		50,00 \$	50,00 \$	50,00 \$	
Québec					
Nouveau-Brunswick					
Nouvelle-Écosse					
Île du Prince-Édouard – Hors heures de travail			60,00 \$	120,00 \$	
Île du Prince-Édouard – pendant heures travail			100,00 \$	200,00 \$	
Terre-Neuve et Labrador					

	NOMBRE D'ÉLÈVES 2014-2015	NOMBRE D'ÉCOLES 2014-2015	RÉMUNÉRATION DES PRÉSIDENTES	RÉMUNÉRATION DES CONSEILLERS
Yukon	224	2	1 600 \$	1 000 \$
Territoires du Nord-Ouest	223	2	6 000 \$	4 000 \$
Nunavut	91	1	-	-
Colombie-Britannique	5 382	37	16 000 \$	14 000 \$
Alberta – Franco-Sud	2 892	9	9 840 \$	6 240 \$
Alberta – Centre-Nord	3 148	14	5 100 \$	2 520 \$
Alberta – CSNO	412	3	4 500 \$	2 100 \$
Alberta – Centre-Est	706	4	5 400 \$	2 700 \$
Saskatchewan	1 536	16	4 703 \$	3 135 \$
Manitoba	5 212	24	14 224 \$	9 074 \$
Ontario	100 743	386	12 966 \$	7 439 \$
Québec				
Nouveau-Brunswick	28 934	92	6 000 \$	3 000 \$
Nouvelle-Écosse	5 255	21	17 300 \$	10 500 \$
Île du Prince-Édouard	817	6	800 \$	400 \$
Terre-Neuve et Labrador	358	5	-	-

Les conseillers d'éducation du Nouveau-Brunswick servent le 2^e plus grand nombre d'élèves et d'écoles francophones au Canada, si l'on exclut le Québec.

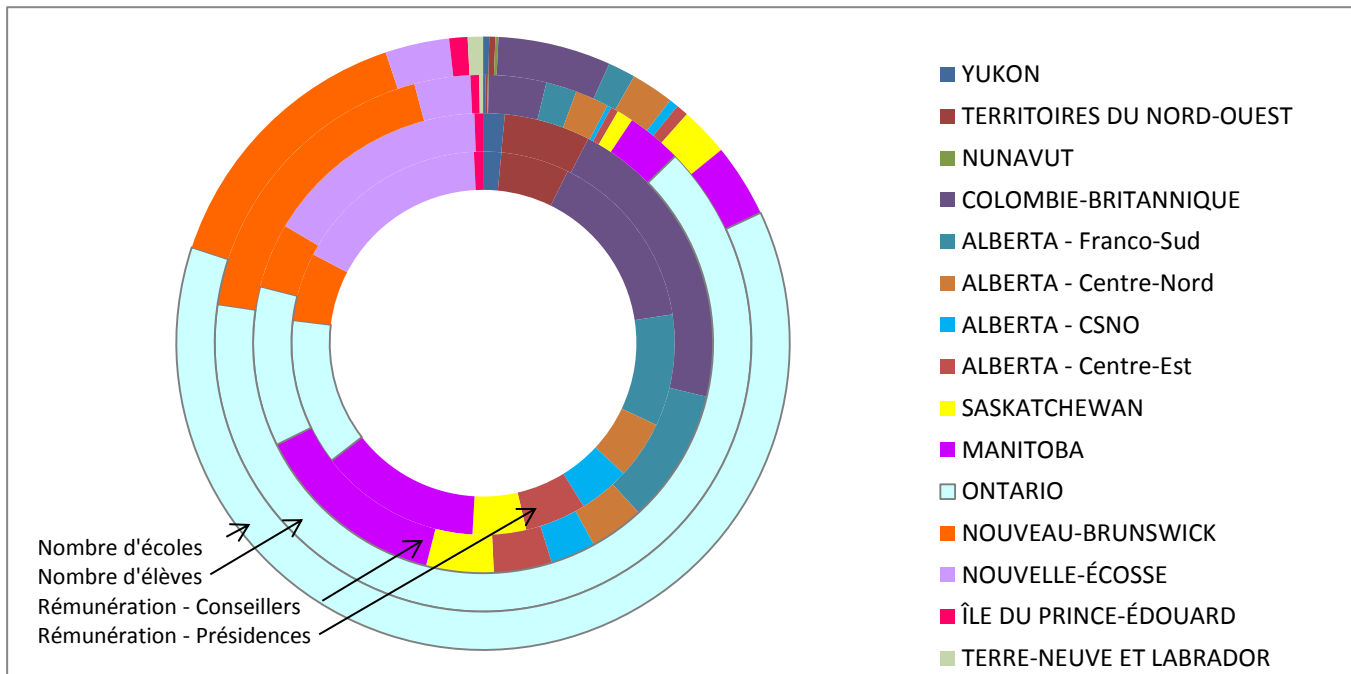


Figure 3 – NOMBRE D'ÉLÈVES ET D'ÉCOLES EN COMPARAISON AVEC LA RÉMUNÉRATION



Portrait néobrunswickois

En 2015-2016, les membres des conseils d'éducation francophones ont offert 1 501 journées de travail au système scolaire du Nouveau-Brunswick.

L'engagement des femmes et des hommes qui sont élus pour faire partie des CÉD est indéniable. En plus des réunions ordinaires de leur CÉD, ils assistent aux réunions des comités parentaux d'appui à l'école (CPAÉ) qui leur sont attribuée, aux événements auxquels ils sont conviés par les écoles et organismes communautaires, à des réunions de comités pour travailler sur différents dossiers qui contribuent à l'avancement du système éducatif et permettent à l'école francophone et acadienne d'être à la hauteur des attentes des communautés qu'elles desservent.

En 2015-2016, les membres des conseils d'éducatons francophones ont offert plus de 1 501 journées de travail au système scolaire du Nouveau-Brunswick. Les données recueillies à ce sujet se trouvent dans l'Annexe B – Réunions et représentations des CÉD en 2015-2016.

En moyenne, chaque conseiller :

- A passé 15 jours de travail pour exercer ses fonctions normales de conseiller d'éducation, en réunions ordinaires et extraordinaires, pour des réunions de comités du CÉD;
- A donné 25 jours de travail en réunions et rencontres pour mieux représenter l'intérêt des membres de sa communauté ou de son district scolaire;
- A mis 11 jours de travail pour les études de viabilités de 15 écoles;

Les présidences des CÉD ont ajouté 41 journées de travail aux 51 jours faits en moyenne par les conseillers d'éducation.

Depuis 2012, les membres des CÉD reçoivent une rémunération annuelle imposable de 3000\$ et de 6000\$ dans le cas de la présidence du conseil. Leurs frais de déplacement sont remboursés selon les directives sur les déplacements AD-2801 de la province.

Demande

À la lumière des données pancanadiennes sur la rémunération des conseillères et conseillers scolaires francophones et les journées de travail passées par les membres des CÉD du Nouveau-Brunswick à remplir leur rôle, il est évident que la rémunération actuelle, soit 3 000\$ pour les conseillers d'éducation et 6 000\$ pour les présidences des conseils est insuffisante.

Les coûts financiers que doivent encourir ceux et celles qui ont choisi de contribuer à l'avancement de l'école, soit par des frais de gardiennage, soit par des jours de travail manqués ou par les jours de vacances pris pour leur implication au CÉD, sont difficiles à absorber et à justifier pour le citoyen moyen. Il est impératif de rendre la gouverne du système éducatif accessible à tous, quelle que soit leur situation familiale ou financière, et ce afin de pouvoir avoir une représentation plus élargie des enfants et parents que servent nos écoles.

Bien souvent les frais de déplacement reçus ne remboursent pas la totalité des dépenses encourues, plus particulièrement en ce qui a trait aux coûts des repas pris lors des déplacements.

La FCÉNB, à titre de représentante nommée par les 3 CÉD francophone, demande :

Que la rémunération des conseillères et conseillers d'éducation demeure à 3000\$ par année et celle des présidences des CÉD à 6000\$ par année ;

Que soient ajoutés à cette rémunération des frais de représentation de 75\$ pour une réunion de moins de 4 heures, et de 150\$ pour une réunion de 4 heures et plus.

Conclusion

La mission principale des conseillères et conseillers d'éducation est de s'assurer du bien-être et de la réussite des élèves. La représentation de la voix du public dans le système d'éducation public est essentielle. C'est elle qui permet de consolider une identité commune des gens dans une société qui s'inquiète avant tout des intérêts personnels. La vision, les décisions et les actions des districts scolaires ont un impact sur la réussite des élèves et ce sont les membres des CÉD qui s'occupent de les superviser. En tant que fiduciaires du système éducatif, les conseils d'éducation sont chargés par la communauté de s'assurer d'une gestion adéquate des fonds publics.

Les conseillers d'éducatifs sont les défenseurs du système éducatif public et à ce titre sont en droit de recevoir une rémunération qui compense à tout le moins les dépenses ou les manques à gagner qu'ils encourrent pour ce rôle, tout comme les représentants élus au suffrage universel des autres paliers gouvernementaux.

Annexe A

Rémunération des conseillers scolaires francophones au Canada

PROVINCE – TERRITOIRE	RÉMUNÉRATION		HONORAIRE PAR RÉUNION		AUTRES	
YUKON	PRÉSIDENT 1 600\$					
	CONSEILLER 1 000\$					
TERRITOIRES DU NORD-OUEST	PRÉSIDENT 6 000\$		250\$ par jour pour réunions tenues durant la fin de semaine.			
	CONSEILLER 4 000\$					
NUNAVUT			PRÉSIDENT 82.50\$ (imposable) par réunion, peu importe la durée de la rencontre			
			CONSEILLER 55.00\$ (imposable) par réunion, peu importe la durée de la rencontre			
COLOMBIE-BRITANNIQUE	PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENT 16 000\$ par an					
	CONSEILLER 14 000\$ par an					
	Payé mensuellement Sans tenir compte du nombre de réunions					
ALBERTA	FRANCO-SUD	PRÉSIDENT 820\$ par mois 9 840\$ par an	FRANCO-SUD	RÉUNION DU CONSEIL s/o	FRANCO-SUD	FRAIS DE GARDE : Montant du reçu Max 8\$/h
		VICE-PRÉSIDENT 620\$ par mois 7 440\$ par an		RÉUNION 2 H OU MOINS : 64\$		FRAIS INTERNET / CELLULAIRE : Montant de base ou équivalent
		CONSEILLER 520\$ par mois 6 240\$ par an		RÉUNION ½ JOURNÉE : 32\$/h		KILOMÉTRAGE : 0.50\$
				RÉUNION 1 JOURNÉE : 32\$/h Max 200\$		DÉPLACEMENT RÉUNION DU CA : 10\$/h
		TÉLÉCONFÉRENCE : 25\$	DÉPLACEMENT PLUS DE 100 KM DU LIEU DE RÉSIDENCE : s/o			
	CENTRE-NORD	PRÉSIDENT 425\$ par mois 5 100\$ par an	CENTRE-NORD	RÉUNION DU CONSEIL : 160\$	CENTRE-NORD	FRAIS DE GARDE : Montant du reçu Max 10\$/h
		VICE-PRÉSIDENT		RÉUNION DE 2 H OU		FRAIS INTERNET /



		290\$ par mois 3 480\$ par an		MOINS : s/o		CELLULAIRE : s/o
		CONSEILLER 210\$ par mois 2 520\$ par an		RÉUNION ½ JOURNÉE : 105\$		KILOMÉTRAGE : 0.50\$
				RÉUNION 1 JOURNÉE : 210\$		DÉPLACEMENT RÉUNION DU CA : 10\$/h
				TÉLÉCONFÉRENCE : s/o		DÉPLACEMENT PLUS DE 100 KM DU LIEU DE RÉSIDENCE : s/o
	CSNO	PRÉSIDENT 375\$ par mois 4 500\$ par an	CSNO	RÉUNION DU CONSEIL : 150\$	CSNO	FRAIS DE GARDE : Montant du reçu
		VICE-PRÉSIDENT 200\$ par mois 2 400\$ par an		RÉUNION DE 2 H OU MOINS : 30\$/h		FRAIS INTERNET / CELLULAIRE : 50\$
		CONSEILLER 175\$ par mois 2 100\$ par an		RÉUNION ½ JOURNÉE : 30\$/h		KILOMÉTRAGE : 0.50\$
				RÉUNION 1 JOURNÉE : 75\$+75\$+75\$		DÉPLACEMENT RÉUNION DU CA : 20\$/h
				TÉLÉCONFÉRENCE : 30\$/h		DÉPLACEMENT PLUS DE 100 KM DU LIEU DE RÉSIDENCE : 20\$/h
	CENTRE-EST	PRÉSIDENT 450\$ par mois 5 400\$ par an	CENTRE-EST	RÉUNION DU CONSEIL : 165\$	CENTRE-EST	FRAIS DE GARDE : Montant du reçu
		VICE-PRÉSIDENT 300\$ par mois 3 600\$ par an		RÉUNION DE 2 H OU MOINS : 75\$		FRAIS INTERNET / CELLULAIRE : 70\$
		CONSEILLER 225\$ par mois 2 700\$ par an		RÉUNION ½ JOURNÉE : 100\$		KILOMÉTRAGE : 0.50\$
		RÉUNION 1 JOURNÉE : 185\$		DÉPLACEMENT RÉUNION DU CA : s/o		
		TÉLÉCONFÉRENCE : s/o		DÉPLACEMENT PLUS DE 100 KM DU LIEU DE RÉSIDENCE : s/o		
SASKATCHEWAN	PRÉSIDENT 391.95 par mois 4 703.40 par an		RÉUNION DE MOINS DE 2 H 65.32\$			
	CONSEILLER 261.30 par mois 3 135.60 par an		RÉUNION DE 4 H OU MOINS 130.65\$			

	Lorsqu'un conseiller participe aux séances de plus d'un conseil d'école dans sa région, le membre est accordé un montant supplémentaire pour chaque conseil d'école.	RÉUNION DE PLUS DE 4 H 261.30\$	
		PARTICIPATIONS AUX RÉUNIONS DES CONSEILS D'ÉCOLE HORS ZONE 65.32\$	
MANITOBA	PRÉSIDENT 9 074\$ + 5 150\$ = 14 224\$	RÉUNION ½ JOURNÉE 100\$	DÉPLACEMENTS : 15\$/h Pour des réunions consécutives, des honoraires additionnels peuvent être réclamés plutôt que les frais de déplacement et le temps à voyager.
	VICE-PRÉSIDENT 9 074\$ + 1 691\$ = 10 765\$	RÉUNION 1 JOURNÉE 200\$	INTERNET : 30\$ par mois
	CONSEILLER 9 074\$	Certaines réunions sont incluses dans la rémunération annuelle. Un honoraire est versé pour les autres réunions ou activités.	CELLULAIRE : Remboursé sur copie de factures de téléphone pertinentes
			FRAIS DE GARDE : Montant du reçu Max 10\$/h
	Du côté anglophone... Au Manitoba, la rémunération varie, au sein de la trentaine de conseils, entre une moyenne de 6 000\$ par année en région rurale et pouvant atteindre 20 000\$ en région urbaine. La présidence et la vice-présidence reçoivent une somme additionnelle respective moyenne de 4 000\$ et 1 500\$ (2 000\$ / 800\$ au rural)		
ONTARIO	PRÉSIDENT 5900\$ + (1,75\$ X ETP /# de conseillers scolaires) + 5000\$ + (0,05 x ETP) Total pour 2014 = 12 966.63\$	PRÉSENCE À UNE RÉUNION Le conseil peut verser jusqu'à 50\$ pour la présence à une réunion d'un comité du conseil dont une loi ou un règlement prévoit la constitution; et lorsque le lieu de résidence du membre du conseil est distant de plus de 200 km du lieu de la réunion du conseil.	FRAIS INTERNET : Maximum de 55\$, avant taxes, par mois
	VICE-PRÉSIDENT 5900\$ + (1,75\$ X ETP /# de conseillers scolaires) + 2500\$ + (0.025 X ETP) Total pour 2014 = 10 202.81\$		
	CONSEILLER : 5900\$ + (1,75\$ X ETP /# de conseillers scolaires) Total pour 2014 = 7438.98\$		

	<p>Le nombre ETP (équivalents temps plein) est le nombre d'élèves inscrits au 31 octobre; Ce chiffre est utilisé pour la rémunération des conseillers scolaires du 1^{er} décembre au 30 novembre de l'année suivante.</p>																				
	<p>Du côté anglophone... En Ontario, les rémunérations sont entérinées par le gouvernement de la province alors les montants reçus par les conseillers anglophones sont les mêmes que ceux reçus par les conseillers francophones.</p>																				
QUÉBEC	<p>Au Québec, à ce jour, la rémunération est entérinée par les commissions scolaires et varie selon le nombre d'élèves. Le gouvernement fixe toutefois par décret le montant maximal pouvant être versé.</p> <p>La rémunération de base d'un commissaire peut varier de 5 000\$ dans le cas des commissions scolaires de moins de 50 000 élèves. Elle peut être supérieure à 12 000\$ dans le cas d'une commission scolaire comptant 50 000 élèves ou plus. Le président du conseil des commissaires, les membres du comité exécutif et les commissaires qui participent à d'autres comités pourront également recevoir une rémunération plus élevée.</p> <p>Chaque conseil des commissaires décide de la rémunération de ses membres en fonction des paramètres gouvernementaux. Le tiers de la rémunération d'un commissaire est non imposable, puisque cette partie est versée à titre de dédommagement d'une partie de ses dépenses.</p> <p>Dans le contexte d'abolition des élections scolaires, il semblerait que la rémunération des commissaires scolaires sera revue à la baisse, selon une source bien branchée sur la réforme en préparation (article dans La Presse, Tommy Chouinard, 1^{er} octobre 2015). De son côté, l'entourage du ministre de l'éducation, François Blais, a confirmé que cette mesure « fait partie de la réflexion du gouvernement » et que « l'intention » est bel et bien de réduire la rémunération. Il n'a pas voulu chiffrer les économies ainsi dégagées.</p> <p>À titre d'exemple, en 2014 :</p> <table border="0"> <thead> <tr> <th>PRÉSIDENT</th> <th>VICE-PRÉSIDENT</th> <th>CONSEILLER</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>22 147\$ < 25 000 élèves</td> <td>9 300\$ < 25 000 élèves</td> <td>6 473\$ < 25 000 élèves</td> </tr> <tr> <td>39 611\$ si 25 000 < 50 000</td> <td>13 413\$ si 25 000 < 50 000</td> <td>9 051\$ si 25 000 < 50 000</td> </tr> <tr> <td>76 761\$ > 50 000</td> <td>50 000</td> <td>17 744\$ > 50 000</td> </tr> <tr> <td>Moyenne : 24 963\$</td> <td>36 747\$ > 50 000</td> <td>Moyenne : 6 987\$</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Moyenne : 10 175\$</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			PRÉSIDENT	VICE-PRÉSIDENT	CONSEILLER	22 147\$ < 25 000 élèves	9 300\$ < 25 000 élèves	6 473\$ < 25 000 élèves	39 611\$ si 25 000 < 50 000	13 413\$ si 25 000 < 50 000	9 051\$ si 25 000 < 50 000	76 761\$ > 50 000	50 000	17 744\$ > 50 000	Moyenne : 24 963\$	36 747\$ > 50 000	Moyenne : 6 987\$		Moyenne : 10 175\$	
PRÉSIDENT	VICE-PRÉSIDENT	CONSEILLER																			
22 147\$ < 25 000 élèves	9 300\$ < 25 000 élèves	6 473\$ < 25 000 élèves																			
39 611\$ si 25 000 < 50 000	13 413\$ si 25 000 < 50 000	9 051\$ si 25 000 < 50 000																			
76 761\$ > 50 000	50 000	17 744\$ > 50 000																			
Moyenne : 24 963\$	36 747\$ > 50 000	Moyenne : 6 987\$																			
	Moyenne : 10 175\$																				
NOUVEAU-BRUNSWICK	<p>PRÉSIDENT 6 000\$</p> <p>CONSEILLER 3 000\$</p>																				
	<p>Du côté anglophone... Au Nouveau-Brunswick, les rémunérations sont entérinées par le gouvernement de la province alors les montants reçus par les conseillers anglophones sont les mêmes que ceux reçus par les conseillers francophones.</p>																				
NOUVELLE-ÉCOSSE	<p>PRÉSIDENT : 17 300\$ en 2014-2015</p>																				



	VICE-PRÉSIDENT : 12 800\$ en 2014-2015		
	CONSEILLER : 10 500\$ en 2014-2015		
	Du côté anglophone ... En Nouvelle-Écosse, les rémunérations sont entérinées par le gouvernement de la province alors les montants reçus par les conseillers anglophones sont les mêmes que ceux reçus par les conseillers francophones.		
ÎLE DU PRINCE- EDOUARD	PRÉSIDENT : 800\$ par an	RÉUNION ½ JOURNÉE : Hors des heures de travail : 60\$ Pendant les heures de travail : 120\$	
	VICE-PRÉSIDENT : 400\$ par an	RÉUNION ½ JOURNÉE : Hors des heures de travail : 60\$ Pendant les heures de travail : 120\$	
	SECRÉTAIRE : 400\$ par an	RÉUNION 1 JOURNÉE : 5 h et plus Hors des heures de travail : 100\$ Pendant les heures de travail : 200\$	
TERRE-NEUVE ET LABRADOR	s/o	s/o	

Annexe B

Réunions et représentations des CÉD en 2015-2016

D'avril 2015 à février 2016	CÉD NORD-OUEST		CÉD NORD-EST		CÉD SUD		TOTAL EN HEURES
	Nombre de réunions	Nombre de conseillers	Nombre de réunions	Nombre de conseillers	Nombre de réunions	Nombre de conseillers	
RÉUNIONS DU CÉD							2 044
Réunions ordinaires du CÉD	10	9	20	10	10	11	1 600
Réunions extraordinaires du CÉD	4	9	2	10	5	11	444
AUTRES RÉUNIONS ET COMITÉS DU CÉD							892
Finalités	5	4	5	4	1	11	204
Budget	2	9	7	4			184
Politiques			7	3	7	4	196
Infrastructure			5	3	4	4	124
Nouvelle infrastructure	5	3			15	1	120
Prix d'excellence en éducation	2	3	2	3	2	2	64
COMITÉS EXTERNES							2 520
CPAÉ	124	1	152	2	148	1	2 304
Santé (Intervenants et CÉD)	5	1					20
Lien avec la communauté			5	1	20	1	100
GACEF	2	1	2	1	2	1	48
CCCPE	2	1	2	1	2	1	48
REPRÉSENTATIONS DU CÉD DANS LA COMMUNAUTÉ							2 192
Représentations du CÉD par les conseillères et conseillers - Soirées de reconnaissance, invitations diverses des écoles, collations de diplômés, soirée des retraités	12	8	12	9	12	10	1 296
Représentations du CÉD par la présidence	86	1	60	1	78	1	896

CONCERTATION DES CÉD FRANCOPHONES							996
FCÉNB - concertation des CÉD - réunions ordinaires (1 journée et demie)	4	3	4	3	4	3	432
FCÉNB - réunions extraordinaires et autres réunions	6	3	6	3	6	3	108
FCÉNB - comité bipartite MÉDPE/FCÉNB	3	1	3	1	3	1	72
FCÉNB - GACEF - coprésidence, représentation de la FCÉNB					2	2	32
FCÉNB - GACEF - comité directeur					4	1	32
FCÉNB - concertation avec les organismes acadiens et francophones du Nouveau-Brunswick - (SANB - Forum de concertation des organismes et Table sectorielle en éducation, Réseau des ayants droit, FNCSF, Table de concertation Arts et culture en éducation, Réseau d'immigration francophone du N.-B., Comité consultatif provincial de la mesure et de l'évaluation, Comité consultatif pour le plan provincial de 10 ans en éducation)					40	1	320
ÉTUDES DE VIABILITÉS 2015-2016							2 240
Rencontres avec les parents et la communauté	14	8	10	9	10	10	1 208
Rencontres pour l'étude des documents	10	8	8	9	1	10	648
Rencontres avec la firme de consultants	5	8	4	9	1	10	384
TOTAL DES HEURES							10 884

Bibliographie

BASTARACHE, Michel. DOUCET, Michel. *Les droits linguistiques au Canada – 3^e édition*, 2013, Éditions Yvon Blais.

LEITHWOOD, Kenneth. McCULLOUGH, Catherine. *Leading High-Performing School Districts – Nine characteristics of effective districts and the leadership practices that achieve them*, 2016, Canada, Education Canada, <http://www.cea-ace.ca/education-canada/article/leading-high-performing-school-districts> (mars 2016).

RICE, Patrick. *Vanishing school boards : where school boards have gone, why we need them, and how we can bring them back*, 2014, United States, Rowman & Littlefield Education.